

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 5 juillet 2021

Convocation du : 29 juin 2021

Le cinq juillet deux mille vingt et un, à 17.30 heures, le conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de Michel RICOU-CHARLES, assisté de Dominique TRUC, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Michel RICOU-CHARLES, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Monique BARTHELEMY, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Josette REVOUX, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Alain CAUSSE, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Monique BARTHELEMY excusée a donné pouvoir à Bernadette SAUDEMONT, Fabien GASCARD excusé a donné pouvoir à Roland AMADOR, Josette REVOUX excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT, Christian AUBERT excusé a donné pouvoir à Jacques FRANCOU, Alain CAUSSE excusé a donné pouvoir à Serge EYSSERIC.

ORDRE DU JOUR : Création d'un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants – modification du tableau des emplois

Compte tenu des besoins permanents de la collectivité, il est rappelé que par délibération n° 2021/73 du 18 mai 2021 un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants occupé par un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite a été fermé.

Compte tenu des besoins permanents de la collectivité, il est proposé de créer un nouvel emploi permanent d'Educateur de Jeunes Enfants à compter du 1er octobre 2021 ; ce poste pourra être pourvu par un titulaire ou un agent contractuel en référence aux articles 3-3 2° ou 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi permanent d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet à compter du 1er octobre 2021 dans les conditions énoncées ci-dessus,
- approuve la modification du tableau des emplois du pôle services aux habitants comme suit :

Pôle service aux habitants					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Service petite enfance	Educateur de jeunes enfants	A	1	2	TC
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	TC

- autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette création

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 28 dont 5 pouvoirs	Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210705-De88_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2021

Affichage : 23/07/2021

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES